

LE  
DIOCÈSE  
DE NANTERRE  
EST PARTENAIRE  
DU DIOCÈSE DE GIZEH



Chrétiens  
des  
Hauts-de-Seine,  
venez nourrir votre  
foi et apporter votre  
prière et votre aide à  
nos frères chrétiens d'Orient.

**BÂTISSONS  
un avenir  
de paix et de  
prospérité !**

- Je fais un don à la Fondation Sainte-Geneviève (sous l'égide de la Fondation Notre-Dame) :
- par chèque à l'ordre de la Fondation Sainte-Geneviève. Je verse \_\_\_\_\_ €
  - par carte bancaire en ligne sur : [www.fondationsaintegenevieve.org](http://www.fondationsaintegenevieve.org)
- Je souhaite proposer mes services bénévolement. Contact : [partenariat.moyenorient@diocese92.fr](mailto:partenariat.moyenorient@diocese92.fr)
- Mme  M. Prénom : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_
- Adresse : \_\_\_\_\_ CP : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_
- E-mail : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_
- Paroisse de : \_\_\_\_\_

**Bulletin à envoyer à :**  
**Fondation Sainte-Geneviève**  
85 rue de Suresnes  
92022 Nanterre Cedex

Actuellement, la Fondation soutient la création  
d'un service d'ophtalmologie à l'hôpital  
Sainte-Thérèse d'Imbaba, géré par  
le diocèse copte catholique de Gizeh.

### FISCALITÉ

Un reçu fiscal vous sera envoyé à l'adresse ci-dessus dès réception de votre contribution. Ce quitus est à joindre à votre déclaration si vous déclarez vos revenus en format papier ou à conserver à disposition de l'administration pour le cas d'une déclaration par Internet. En tant que particulier, votre contribution est éligible à une réduction fiscale égale à 66 % du don au titre de l'Impôt sur le Revenu (IR) dans la limite de 20 % de vos revenus (*article 200 du Code Général des Impôts*) ou à 75 % du don au titre de l'Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI) dans la limite de 50 000 € (*article 978 du Code Général des Impôts*). Les deux avantages fiscaux ne sont pas cumulables mais le don peut être panaché entre l'IFI et l'IRPP.

Les données recueillies sont nécessaires au traitement de votre don et à l'émission de votre reçu fiscal. En vertu de la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de radiation sur simple demande écrite à la Fondation Sainte-Geneviève (sous l'égide de la Fondation Notre-Dame) 85 rue de Suresnes 92022 Nanterre Cedex. Vos coordonnées peuvent être communiquées à nos partenaires ou associations faisant appel à la générosité du public, sauf avis contraire de votre part en cochant la case ci-contre

Chaque don est important. La Fondation Sainte-Geneviève vous remercie de votre soutien